



**EXTRAIT DU REGISTRE: DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2020

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

VENERA Christophe a été nommé secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11  
 EN FONCTION : 11  
 PRESENTS : 11  
 VOTANTS : 11  
 CONTRE : 0  
 ABSENTION : 0  
 POUR : 11

**Délibération n° 2020/59 : Modification du budget 2020 – décision n°3**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget 2020. En section d'investissement, il s'agit d'inscrire l'attribution d'une subvention par l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un terrain multisports et d'un skatepark, et d'ajuster des crédits en dépenses. En dépense de fonctionnement, il y a lieu de procéder à un virement de crédit entre chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder aux modifications budgétaires ci-après :

<b>Section d'investissement</b>			
<b><u>Recettes</u></b>		<b><u>Dépenses</u></b>	
13/1321 Subvention de l'Etat	+ 10 418 €	21/2111 Terrains	+ 1 968 €
		21/2135 Aménagement des constructions (bergerie)	+ 16 400 €
		21/21316 Aménagement cimetière (réparation mur)	+ 3 350 €
		21/2158 Matériel et outillage technique (chaines UNIMOG et GENIE, laveuse sdf, pompe eau réservoir Rif Tort)	+ 4 950 €
		21/21531 Réseaux d'adduction d'eau	- 3 900 €
		21/2184 Mobilier	- 350 €
		23/2313 Constructions	- 12 000 €
	+ 10 418 €		+ 10 418 €
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b><u>Recettes</u></b>		<b><u>Dépenses</u></b>	
		014/7398	+ 9 000 €
		65/6558	- 9 000 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
 Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
 Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :  
 Date d'affichage :